

FOIN PRESSE ET FOURRAGES

Marché de Montréal

Le marché est bien approvisionné et les prix sont à peu près fermes sur place bien que la demande locale ne soit que médiocre; quant à la demande pour l'exportation, elle est nulle par suite du prix trop élevés ici.

Nous cotons sur rails à Montréal par tonne, en lots de char:

Foin pressé No 1	12.00	12.50
Foin pressé No 2, extra	11.00	11.50
Foin pressé No 2, ord.	10.25	10.50
Foin mélangé de trèfle	9.00	9.50
Trèfle pur	7.00	7.50
Paille d'avoine	4.50	5.00

PEAUX VERTES

La demande est faible et les prix des peaux de boeuf sont en baisse de 12c sur nos cotes précédentes.

Les commerçants de Montréal paient aux bouchers: Boeufs No 1, 9; No 2, 8c; No 3, 7c. Veau No 1, 13c; No 2, 11c; moutons, 30c; petites peaux d'agneau, 20c; cheval, \$2.00.

DEFINITION DE L'EXPRESSION "PURE RYE WHISKY"

Une convocation à cet effet

Nous recevons du Bureau d'Inspection des Produits Alimentaires et Drogues, du Département de l'Agriculture des Etats-Unis, sous la signature de M. M. J. Wiley, président du dit bureau, une lettre nous informant que:

Le 2 octobre prochain aura lieu, à la salle du Bureau des Produits Alimentaires et Drogues, dans la bâtisse principale du Département de l'Agriculture, à Washington, D.C., une consultation générale sur l'emploi du terme "Pure Rye Whisky" en tant qu'il s'applique à un whisky fait avec un mélange de grains contenant des quantités diverses de seigle.

Toutes les personnes qu'intéresse cette question sont invitées à se présenter à 11 heures a. m. à la date et à l'endroit susdits et à exprimer leurs vues à ce sujet.

Il ne fait aucun doute que les distillateurs Canadiens tous intéressés à voir cette question définitivement tranchée, en raison des débouchés que les Etats-Unis offrent à leurs produits, tiendront à honneur de se faire représenter à la consultation à laquelle ils sont conviés.

IMITATION FRAUDULEUSE

La fuite du contrefacteur

Il y a quelques mois, nous avons signalé à l'attention de nos lecteurs l'existence sur notre marché d'essences culinaires, mises dans des bouteilles absolument semblables à celles employées par la maison Henri Jonas et Cie, pour ses fameuses essences culinaires, si réputées de l'Atlantique au Pacifique et, étiquetées de façon à faire passer l'article contrefait pour l'article véritable.

Le nom même choisi par le contrefacteur prouve à l'évidence l'intention de frauder: en effet, le nom de "Harry

Jones" adopté par le contrefacteur peut facilement se confondre, pour un esprit non prévenu, avec celui de Henri Jonas.

L'intention de frauder était évidente en ce qui concerne le contrefacteur manufacturier. Mais la maison Henri Jonas et Cie put se convaincre également qu'un certain épicier de détail s'efforçait de vendre l'imitation du produit comme s'il eût été réellement manufacturé par la maison Henri Jonas et Cie,

connus, n'ignorant pas le sort qui l'attendait s'il était resté à portée des atteintes de la justice.

Comme on peut le voir par les deux fac-simile des bouteilles ci-contre, c'était difficile, à moins de reproduire l'étiquette même de la maison Henri Jonas et Cie, d'en donner une imitation plus rapprochée que celle adoptée par le prétendu "Harry Jones". La capsule, la bande, la forme et la grandeur de la bouteille la



L'Imitation

L'Original

ce qui devait nuire à la réputation de ce dernier produit, si des mesures rigoureuses n'étaient prises pour mettre fin à une contrefaçon éhontée.

Quand la preuve des faits fut bien établie, des procédures furent prises contre ledit épicier pour lui enjoindre de cesser la vente du produit contrefait. Harry Jones eut vent de la poursuite intentée contre le vendeur de ses produits et s'empressa de partir pour des lieux in-

connus et la disposition de l'étiquette tout était fait pour jeter la confusion dans l'esprit de l'acheteur. La seule vraie différence était dans le contenu des bouteilles, car s'il est impossible de produire de meilleures essences culinaires que celles manufacturées par la maison Henri Jonas et Cie, il serait assez difficile d'en fabriquer d'une qualité inférieure à celle que vendaient le prétendu "Harry Jones" et l'épicier mis en cause.

FRUITS SECS A ARRIVER

Nous donnons ci-dessous les prix de vente des fruits secs à arriver; ainsi que les dates approximatives auxquelles ces fruits sont attendus:

Raisins de Valence, attendus vers le 15 octobre:

Boîte de 28 lbs.:

		Moins
	10 cses	de 10 cses
Fine off Stalk	1 lb. 0.05½	0.05½
Selected	1 lb. 0.06½	0.06½
Layers	1 lb. 0.06½	0.07

Raisins de Corinthe, attendus vers le 1er novembre:

Fine Filiatras non nettoyés.		
1/2 caisse	1 lb. 0.05½	0.05½
Loose nettoyés.		
1/2 caisse	1 lb. 0.05½	0.06
1/4 caisse	1 lb. 0.06	0.06½

Caisse 36 paq. de 1 lb.	0.06½	0.07
Vostizzas, 1/4 caisse lb.	0.00	0.08

Raisins Sultana, attendus vers le 15 novembre:

Boîtes de 30 lbs. environ:

3 couronnes	1 lb. 0.07½	0.08
4 couronnes	1 lb. 0.08½	0.09
5 couronnes	1 lb. 0.09½	0.10

Raisins de Malaga, attendus vers le 15 novembre:

	Boîte de	Boîtes
	22 lbs	6½ lb
3 couronnes	2.50	0.75
4 couronnes	3.50	1.00
5 couronnes	4.00	0.00
6 couronnes	4.75	1.30
8 couronnes	5.75	1.60

Pruneaux de Californie, attendus vers le 15 octobre:

Boîtes de 25 lbs.		
30/40	1 lb. 0.09½	0.10